



## CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2021/07 DU 08 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ALONSO Christophe, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** MARROT Cora, ALIS Laure, DELLAC Anne-Marie

**Absents excusés :** BALLAND Sandrine, SEGALA Patricia, MOINE Magali, MARCONIS Monique

**Pouvoirs :** CASSAGNE Joël à SIGAL Sandrine

*Les conseillers ont été convoqués le 29 octobre 2021 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

Mme Sandrine SIGAL est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29 - Présents : 21 - Votants : 22. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H08.

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### 01 Adoption PV du 16 septembre 2021

Adopté à l'unanimité.

##### 02 Décisions du Maire prises par délégation du CM

**DC 2021 07 01 - FINANCES - Tarifs Marché Noël** A l'occasion du Marché de Noël organisé à l'extérieur de l'espace Colucci, les 27/28 novembre 2021, les tarifs pour les exposants seront : Table : 25 €, Barnum : 50 €, Châlet : 100 €.

**DC 2021 07 02 - FINANCES - Régie Culture** Une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus à l'occasion des manifestations festives et culturelles est instituée. Il s'agit d'une simple mise à jour.

**DC 2021 07 03 - FINANCES - Subvention PEM GARE** Plan de financement – AMO Pôle d'échange multimodal Gare – Part communale 21 % - 30 000 €.

**DC 2021 07 04 - CP - Convention scolaire** La Convention a pour objet d'organiser les rapports entre les Parties dans le cadre de leur collaboration concernant le déploiement du programme Moby de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et la mise en place de Plan(s) de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES). Elle prendra fin à l'issue de 24 mois à compter du lancement du Programme sur le territoire, c'est-à-dire à compter de la réunion de lancement ou du premier événement de lancement, dans la limite du 31 décembre 2023. Le montant de la prestation s'élève à 16 344,00 € TTC pour la durée entière du conventionnement.

**DC 2021 07 05 - CP - Décors lumineux** Prestation de service pour la location annuelle de décors lumineux - Société OCCIREP – Saint-Alban - montant annuel de 11 181,46 €.

**DC 2021 07 06 - MP - Reprise toiture - Maison des associations** La toiture de la Maison des associations a besoin d'être reprise afin d'assurer de bonnes conditions de sécurité et d'étanchéité. Un marché de travaux est conclu avec l'Entreprise Gallay – 31 410 NOE, pour un montant HT de 13 741,43 €.

**DC 2021 07 07 - FINANCES - Tarifs 29 octobre** Une animation interactive contes et légendes est organisée à l'accueil de loisirs pour les enfants scolarisés en Maternelle.

**DC 2021 07 08 - FINANCES - Tarifs 29 octobre** Une animation Fort Boyard est organisée à l'accueil de loisirs pour les enfants scolarisés en Élémentaire.

**DC 2021 07 09 - FINANCES - Tarifs 04 novembre** Un spectacle Magie est proposé à l'accueil de loisirs.

**03 Intercommunalité - Rapport d'activités 2020 – SIE Vallées du Girou - EP**

Adopté à l'unanimité.

**04 Intercommunalité - CCF – Attribution de compensation**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Frontonnais verse une attribution de compensation pour maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI. Pour la Commune, en 2021 : 2 597 084,17 €. Adopté à l'unanimité.

**FINANCES LOCALES**

**05 Budget primitif 2021 – Décision Modificative n°3**

A l'occasion du déploiement du réseau internet dans les bâtiments communaux et de la mise en place de switches, ainsi que l'achat de matériel informatique en vue de la dématérialisation au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour le service urbanisme, il convient d'ajuster les crédits de l'opération 212 – Informatique Evolution 2021 pour un montant de 14 000,00 €. Adopté à l'unanimité.

**06 BP 2021 - Amortissement des dépenses des travaux du parvis**

Il convient de faire régulariser les études amorties – autorisation de procéder par le comptable. Les biens référencés 0000098.2016 et 000158.2017, frais d'études du parvis de la mairie, seront ainsi inscrits au débit de l'article 2152 et au crédit de l'article 1068 pour respectivement 2 880.00 € et 720.00 €. Adopté à l'unanimité.

**07 BP 2021 - Subventions aux nouvelles associations sportives**

A l'occasion de l'ouverture du complexe sportif Fondada et à la création de nouvelles associations sportives, il conviendrait d'attribuer aux nouvelles associations utilisatrices du bâtiment une subvention de 400,00 € : Castelnau Volley Ball / Break and Bad / Castelball City / Sport Escalade Castelnau / Fronton Castelnau Handball. Adopté à l'unanimité.

**08 Plan de financement – Travaux aménagement et extension Mairie**

Afin de financer ce projet estimé en phase APD à 1 800 000 € HT, la Commune sollicite le concours de l'Etat (via le CRTE signé entre la communauté de Communes du Frontonnais et l'Etat) et de la Région répartis de la manière suivante :

CRTE inscrit dans l'axe 1	27.8%	500 000.00	Sollicité
Contrat de territoire en deux phases	33.3%	600 000.00	Sollicité
Autofinancement	38.9%	700 000.00	

Adopté à l'unanimité.

**09 Plan de financement – Travaux géothermie – Aménagement Mairie/Ecole élémentaire**

Afin de financer l'étude de faisabilité géothermique estimée à 14 300.00 euros HT, la Commune sollicite le concours des subventions réparties de la manière suivante :

ADEME	50%	7 150.00 euros HT	A solliciter
Région	30%	4 290.00 euros HT	A solliciter
Autofinancement	20%	2 860.00 euros HT	

Adopté à l'unanimité.

**10 Plan de financement - Travaux rénovation thermique Ecole maternelle/Salle des fêtes**

Afin de financer ce projet estimé à 568 600.00 euros HT (361 500 euros + 207 100 euros), la Commune souhaite adopter le plan ci-dessous sollicitant le concours de l'Etat (via le CRTE signé entre la communauté de Communes du Frontonnais et l'Etat), répartis de la manière suivante :

CRTE inscrit dans l'axe 1	52%	295 672.00	Sollicité
Région	28%	159 208.00	Sollicité
Autofinancement	20%	113 720.00	

Adopté à l'unanimité.

## FONCTION PUBLIQUE

### 11 Temps Non Complet – Augmentation durée hebdo (de 28 à 30h)

6 postes d'Adjoint d'animation territorial avec passage de 28 h à 30 h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et - de 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe avec passage de 28 h à 30 h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Adopté à l'unanimité.

### 12 Recrutement de 5 vacataires pour 2022 – Repas de midi

Recrutement, pour l'encadrement des enfants le midi lors de la prise des repas, de cinq vacataires pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2022. Les vacataires seront rémunérés pour chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.48€. Adopté à l'unanimité.

### 13 Création de postes pour besoins occasionnels et saisonniers - 2022

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique, d'adjoint d'animation ou d'adjoint administratif, à temps complet ou non complet, et seront rémunérés sur la grille indiciaire du grade entre l'indice brut 367 Indice Majoré 340 et l'indice Brut 432 et l'indice majoré 382. Monsieur le Maire propose donc de créer à compter du 01 janvier 2022 :

- 12 postes d'Adjoints Techniques contractuels,
- 15 postes d'Adjoints d'Animations contractuels,
- 5 postes d'Adjoints Administratifs contractuels.

Adopté à l'unanimité.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### 14 Achat parcelle H421 – Constans-Dedde – Giratoire Fondada (départ de M. CONSTANS)

Madame Alysée Constans-Dedde qui est propriétaire de la parcelle cadastrée section H n° 42, d'une superficie de 5140 m<sup>2</sup>, en zone 2AU du PLU, a donné son accord pour la vente à la commune au prix de 20 € /m<sup>2</sup> de sa parcelle située route de Bouloc (voir plan joint) soit 102 800 € HT. Cette acquisition permettra la réalisation du giratoire face au futur collège de Fondada. Adopté à l'unanimité.

### 15 Achat parcelle H419 + H958 – Amagat

Madame Amagat Corine qui est propriétaire des parcelles cadastrées sections H n° 958 et H n° 419 en zone UC du PLU actuellement en vigueur, a donné son accord pour la vente à l'euro, d'une surface de 24 m<sup>2</sup> prises sur la parcelle cadastrée section H numéro 958 et d'une emprise de 31 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle section H numéro 419. Son accord est également donné pour la création d'un accès latéral sur ces parcelles précédemment nommées. Adopté à l'unanimité.

### 16 Division propriété sté MGM – Cession à l'euro du lac

La société MGM sablières réunies qui gère des carrières d'extraction de granulats au nord-ouest de la commune, a terminé l'exploitation d'une partie de ses gravières. Elle s'est engagée à céder une partie des terrains et lacs à la commune représentés par les parcelles cadastrées suivantes :

- section B numéros 1678 ;1680 ;1682 ;1684 ;1686 ;1688 ;1690 d'une surface de 3 hectares et 924 ares.

Ainsi que sur les parcelles cadastrées suivante : -section B numéros 1284 ; 09 ; 10 ; 11 ;12 ; 13 ;14.

La conformité favorable, pour la remise du site après exploitation a été délivrée par le service environnement eau et forêt. Cette cession à la commune par la société MGM se fera à l'euro. La commune ainsi devenue propriétaire pourra accueillir un projet de base nautique. Adopté à l'unanimité.

### 17 Vente de la ferme Encaulet

La commune a décidé de se séparer de cette ferme pour des questions de mises en sécurité de l'ouvrage trop coûteuses. La propriété est située au centre d'une sablière exploitée par MGM LES SABLIERES REUNIES. La société MGM LES SABLIERES REUNIES s'est portée acquéreur de la ferme. Une estimation auprès de FRANCE DOMAINES a été effectuée et l'avis donné sur la valeur vénale du bien au 08 février 2021 est de 52 000€ HT ; l'accord qui a été trouvé avec la commune fixe le prix de vente à 50 000€ HT. Adopté à l'unanimité.

### 18 Vente de deux parcelles au SMEA Réseau 31 pour le réservoir d'EP

Pour le projet de création du futur réservoir d'eau potable sur tour, la commune cède à l'euro symbolique au SMEA réseau 31, les parcelles cadastrées sections E numéro 868 d'une superficie de 240 m<sup>2</sup> et numéro 871 d'une superficie de 205 m<sup>2</sup>. Elles sont issues, après découpage de la parcelle mère, cadastrée section E numéro 340 d'une superficie de 905 m<sup>2</sup> pour la première et d'une partie de la parcelle mère cadastrée section E numéro 341 de 1060 m<sup>2</sup> pour la seconde. Elles se situent au lieu-dit Les Charbonniers. Elles permettront le passage aisé des engins de maintenance pour le futur château d'eau et ses canalisations. Adopté à l'unanimité.

**19 Convention d'occupation du DP - Equadex**

Pour permettre l'installation d'une armoire Telecom Fibre, la Société Equadex sollicite une occupation du domaine public d'une superficie de 1m<sup>2</sup> faisant partie de l'unité foncière cadastrée section OA – parcelle 2738. Monsieur le Maire propose donc de lui accorder la mise à disposition du domaine public nécessaire par voie de convention (pièce jointe) pour une durée de 25 ans. En contrepartie, une indemnité unique et forfaitaire pour cette durée sera versée par Equadex à la Commune, d'un montant de 1 066,50 euros. Adopté à l'unanimité.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE****20 SDEHG – Ch de Bel-Air/Imp de la Nauze**

Ajout de 3 luminaires supplémentaires impasse de la Nauze et dépose de 3 appareils chemin de Bel Air. Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 6 430€. Adopté à l'unanimité.

**21 SDEHG – Ch de la gare**

Rénovation des appareils HS PL N° 401-456-941-942-1774. Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 2606€. Adopté à l'unanimité.

**22 SDEHG – Maison des associations**

Mise en place de détecteurs de présence au niveau de la Maison des Associations. Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 3 338€. Adopté à l'unanimité.

**23 SDEHG – Impasse des fontaines**

Raccordement des colonnes d'éclairage. Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 3 297€. Adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**